

Label Remover

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation Label Remover
Nom chimique
Type de produit Mélange
Code produit 761.200
UFI : PU20-V0JE-P00R-NMGC

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes - Produits de préparation et de nettoyage

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Lyreco Switzerland AG
Riedstrasse 4
CH-8953 Dietikon
Tel.:0800484484
<http://www.lyreco.com>

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

Poison Control Centre (Austria)
Tel. No.: +43 1 406 4343

Antigif Centrum Centre Antipoisons (Belgium)
Tel. No.: +32 070 245 245

National Toxicology Centre, Hospital for Active Medical Treatment and Emergency Medicine "N.I.Pirogov"
(Bulgaria)
Tel. No. / fax: +359 2 9154 233

Poison Control Centre (Croatia)
Tel. No.: +385 1 234 8342

Switzerland: Swiss Toxicological Information Center: +41 44 251 51 51

Poison Control Hotline (Denmark)
Tel. No.: +45 82 12 12 12

Poisoning Information Centre (Estonia)
Tel. No.: +372 794 3794 (or 16662 national)

Poison Information Centre (Finland)
Tel. No.: +358 09 471 977

ORFILA (INERIS) (France)
Tel. No.: +33 (0) 1 45 42 59 59

Health Toxicological Information Service (Hungary)
Tel. No.: +36 80 20 11 99

Poison Centre (Iceland)
Tel. No.: +354 543 2222

CAV Milano Niguarda Ca' Granda (Italy)
Tel. No.: +39 02 66101029

Label Remover

CAV "Osp. Pediatrico Bambino Gesù" Dip. Emergenza e Accettazione DEA
Tel. No.: +39 06 68593726

Valsts Toksikoloģijas centrs, Saindēšanās un zāļu informācijas centrs (Latvia)
Tel. No.: +371 670 42473

The State Medicines Control Agency (SMCA), Poison Information Bureau (PIB) (Lithuania)
Tel. No.: +370 5 236 20 52

Mater Dei Hospital (Malta)
Tel. No.: +356 2545 0000

National Poisons Information Centre (NVIC) (Netherlands)
Tel. No.: +31 (0) 30 274 8888

Mental Health Helpline (Norway)
Tel. No.: +47 22 59 13 00

Instituto Nacional de Emergência Médica (Portugal)
Tel. No.: +351 213 303 271

Biroul RSI si Informare Toxicologica (Romania)
Tel. No.: +40 021 318 3606

National Toxicological Information Centre (NTIC) (Slovakia)
Tel. No.: +421 2 5477 4166

Toxicology Information Service (Spain)
Tel. No.: +34 91 562 04 20

Swedish Poisons Information Centre (Sweden)
Tel. No.: +46 08 331231

Emergency Action (United Kingdom): Emergency phone number when using this product Tel. No.: +370 682 54054 (phone number is available from 8 am - 10 pm/ Monday-Friday; Kaunas, Lithuania).
In the event of a medical enquiry involving this product, please contact your doctor or local hospital accident and emergency department.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
STOT SE 3 (H336)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H336)
Aquatic Chronic 2	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 2
Aerosol 1	Aérosol - Catégorie 1

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient : Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane (CAS No.:) | propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (CAS No.: 67-63-0)

Mention d'avertissement : Danger

Label Remover

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Phrases EUH : Aucun

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

2.3 - Autres dangers

Substance PBT. - Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

matière vPvB. - Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

Nom chimique	No	%	Classe(s)	Concentration spécifiques
Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane	n°CAS : Numéro d'identification UE : N°CE : 921-024-6	>= 85 - <= 90	Aquatic Chronic 2 - H411 Asp. Tox. 1 - H304 Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 STOT SE 3 (H336) - H336	Non applicable
propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol	n°CAS : 67-63-0 Numéro d'identification UE : 603-117-00-0 N°CE : 200-661-7	>= 10 - <= 12.5	Eye Irrit. 2 - H319 Flam. Liq. 2 - H225 STOT SE 3 (H336) - H336	Non applicable

Label Remover

Nom chimique	No	%	Classe(s)	Concentration spécifiques
carbon dioxide	n°CAS : 124-38-9 Numéro d'identification UE : N°CE : 204-696-9	>= 1 - <= 2.5	Press. Gas (Comp.) - H280	Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation - aucunes mesures particulières ne sont exigées.
- Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
- En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux - Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.
- En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion - Rincer la bouche abondamment à l'eau.
- NE PAS faire vomir.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets - En cas d'inhalation - Aucune information disponible.

Symptômes et effets - Après contact avec la peau - Provoque une irritation cutanée.

Symptômes et effets - Après contact avec les yeux - Provoque une irritation des yeux.

Symptômes et effets - En cas d'ingestion - Aucune information disponible.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement symptomatique.
- En cas de suspicion d'intoxication, s'adresser immédiatement au Centre national d'information sur les poisons, numéro de téléphone d'urgence voir section 1.4.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés - ABC-poudre
- Dioxyde de carbone (CO2)
- Mousse
- Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés - Jet d'eau à grand débit

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange - Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

5.3 - Conseils aux pompiers

- Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Label Remover

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<u>Pour les non-secouristes</u>	- Utiliser un équipement de protection personnel.
<u>Pour les secouristes</u>	- Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.
- Risque d'explosion.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<u>Méthodes et matériel de confinement</u>	- Aucune information disponible.
<u>Méthodes et matériel de nettoyage</u>	- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). - Rincer abondamment avec de l'eau.
<u>Techniques inappropriées</u>	- Aucune information disponible.

6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Evacuation: voir rubrique 13
- Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<u>Recommandation</u>	- Éviter de: Contact avec les yeux - Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec les yeux - Éviter de: Contact avec la peau - Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Contact avec la peau - Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. - Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.
<u>Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale</u>	- constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! - Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés. - Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. - ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.
- Conserver sous clé.

Label Remover

- s'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.
- Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
- Ne pas stocker ensemble avec: Agent oxydant
- Ne pas stocker ensemble avec: Matériau combustible
- Ne pas stocker ensemble avec: Aliments pour humains et animaux

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)	
VLE ppm (FR)	400 ppm
VLE mg/m3 (FR)	980 mg/m3
carbon dioxide (124-38-9)	
IOELV TWA mg/m3 (UE)	9150 mg/m3
IOELV TWA ppm (UE)	5000 ppm
IOELV STEL mg/m3 (UE)	27400 mg/m3
IOELV STEL ppm (UE)	15000 ppm

DNEL / PNEC

propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)			
Type	Valeur	Utilisateur	Effet
DNEL long terme par voie orale (répété)	26 mg/kg bw/day	Consommateurs	Systémique
DNEL long terme par inhalation	500 mg/m3	Travailleurs	Systémique
DNEL long terme par inhalation	89 mg/m3	Consommateurs	Systémique
DNEL long terme dermique	319 mg/kg bw/day	Consommateurs	Systémique
DNEL long terme dermique	888 mg/kg bw/day	Travailleurs	Systémique
PNEC eaux, eau douce	140.9 mg/l		
PNEC eaux, eau de mer	140.9 mg/l		
PNEC eaux, libération périodique	140.9 mg/l		
PNEC sédiment, eau douce	552 mg/kg		
PNEC sédiment, eau de mer	552 mg/kg		
PNEC Intoxication secondaire	160 mg/kg		
PNEC station d'épuration (STP)	2251 mg/l		

8.2 - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Aucune information disponible.
- Protection oculaire appropriée:
Lunettes avec protections sur les côtés
- Protection oculaire appropriée:
Lunettes de protection contre la poussière



Label Remover

- Protection du corps appropriée: blouse de laboratoire



- Porter les gants de protection homologués



- Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

- Les crèmes ne peuvent remplacer un moyen de protection personnelle.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>État</u>	Liquide	<u>Aspect</u>	Aérosol
<u>Couleur</u>	limpide	<u>Odeur</u>	fruité
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		Aucune donnée disponible	
Point de fusion		Aucune donnée disponible	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		> 65 °C	
Point éclair		< 0 °C	
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible	
inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Pression de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité relative		0.707	
Densité		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Eau)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Ethanol)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Acétone)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Solvants organiques)		Aucune donnée disponible	
Log KOW		Aucune donnée disponible	
Température d'auto-inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Température de décomposition		Aucune donnée disponible	
Viscosité, cinématique		Aucune donnée disponible	
Viscosité, dynamique		Aucune donnée disponible	

Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
-----------------------	--------------------------

Label Remover

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	97.86 %
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 - Conditions à éviter

- Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

10.5 - Matières incompatibles

- Aucune information disponible.

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Non classé

Toxicité : Mélange

LD50 oral (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rabbit)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation dusts and mists (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation vapours (rat)	Aucune donnée disponible

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité : Substances

Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane ()	
LD50 oral (rat)	> 5840 mg/kg
LD50 dermal (rat)	> 2920 mg/kg
LC50 inhalation vapours (rat)	> 25.2 mg/l

Label Remover

propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)	
LD50 oral (rat)	5840 mg/kg
LD50 dermal (rabbit)	13900 mg/kg
LC50 inhalation vapeurs (rat)	5000 mg/l

<u>Corrosion cutanée/irritation cutanée</u>	- Irritation cutanée - Catégorie 2 - Provoque une irritation cutanée
	- Irritant pour la peau.
<u>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</u>	- Irritation oculaire - Catégorie 2 - Provoque une sévère irritation des yeux
	- Irritant pour les yeux.
<u>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</u>	- Non classé
<u>Mutagénicité sur les cellules germinales</u>	- Non classé
<u>Cancerogénité</u>	- Non classé
<u>Toxicité pour la reproduction</u>	- Non classé
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u>	- Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H336) - Peut provoquer somnolence ou vertiges
<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</u>	- Non classé
<u>Danger par aspiration</u>	- Non classé

11.2 - Informations sur les autres dangers

- Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

EC50 48 hr crustacea	Aucune donnée disponible
LC50 96 hr fish	Aucune donnée disponible
ErC50 algae	Aucune donnée disponible
ErC50 other aquatic plants	Aucune donnée disponible
NOEC chronic fish	Aucune donnée disponible
NOEC chronic crustacea	Aucune donnée disponible
NOEC chronic algae	Aucune donnée disponible
NOEC chronic other aquatic plants	Aucune donnée disponible

Toxicité : Substances

propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)	
EC50 48 hr crustacea	1000 mg/l
LC50 96 hr fish	9640 mg/l

Label Remover

ErC50 algae	> 100 mg/l
NOEC chronic algae	1800 mg/l
carbon dioxide (124-38-9)	
EC50 48 hr crustacea	3.2 mg/l
ErC50 algae	7.9 mg/l

- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

- Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

- Le produit contient une substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

<u>Méthodes de traitement des déchets</u>	<ul style="list-style-type: none">- L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.- Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.- Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.- 16 05 04- Code des déchets produit
<u>Evacuation des eaux</u>	- Aucune information disponible.
<u>Précautions particulières à prendre</u>	- Aucune information disponible.

Label Remover

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale - Aucune information disponible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

<u>Numéro ONU (ADR)</u>	:	UN1950
<u>Numéro ONU (RID)</u>	:	UN1950
<u>Numéro ONU (ADN)</u>	:	UN1950
<u>Numéro ONU (IMDG)</u>	:	UN1950
<u>Numéro ONU (IATA)</u>	:	UN1950

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

<u>Nom d'expédition des Nations unies (ADR)</u>	:	AÉROSOLS
<u>Nom d'expédition des Nations unies (RID)</u>	:	AÉROSOLS
<u>Nom d'expédition des Nations unies (ADN)</u>	:	AÉROSOLS
<u>Nom d'expédition des Nations unies (IMDG)</u>	:	AÉROSOLS
<u>Nom d'expédition des Nations unies (IATA)</u>	:	AEROSOLS, FLAMMABLE

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

Label Remover

ADR Classe(s) de danger pour le transport : 2
ADR Code de classification: : 5F
Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 2
Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 2
Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 2
Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 2
Pictogrammes



14.4 - Groupe d'emballage

Groupe d'emballage :
Groupe d'emballage (RID) :
Groupe d'emballage (ADN) :
Groupe d'emballage (IMDG) :
Groupe d'emballage (IATA) :

14.5 - Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement : Oui.
Polluant marin : Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 2

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Label Remover

ADR

<u>ADR Code de classification:</u>	:	5F
<u>ADR Dispositions particulières</u>	:	190+327+344+625
<u>ADR Quantité limitée (LQ)</u>	:	1L
<u>Quantités exceptées ADR</u>	:	E0
<u>Instructions d'emballage ADR</u>	:	P207 LP200
<u>Dispositions spéciales d'emballage ADR</u>	:	PP87 RR6 L2
<u>Dispositions pour l'emballage en commun ADR</u>	:	MP9
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	
<u>Code-citerne ADR</u>	:	
<u>Dispositions spéciales citernes ADR</u>	:	
<u>Véhicule pour le transport en citerne</u>	:	
<u>ADR catégorie de transport</u>	:	2
<u>ADR code de restriction en tunnel</u>	:	D
<u>Dispositions spéciales chargement, déchargement et manutention ADR</u>	:	CV9 CV12
<u>Dispositions spéciales - Colis</u>	:	V14
<u>Dispositions spéciales - Vrac</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Exploitation</u>	:	S2
<u>ADR Danger n° (code Kemler)</u>	:	

RID

<u>Dispositions particulières</u>	:	
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:	
<u>Quantités exceptées</u>	:	

ADN

<u>Dispositions particulières</u>	:	
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:	
<u>Quantités exceptées</u>	:	

IMDG

<u>Dispositions particulières</u>	:	63 190 277 327 344 381 959
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:	
<u>Quantités exceptées</u>	:	E0
<u>Instructions d'emballage</u>	:	P207 LP200
<u>Dispositions spéciales d'emballage</u>	:	PP87 L2
<u>Instruction(s) IBC</u>	:	
<u>Dispositions IBC</u>	:	
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	
<u>Codes EmS</u>	:	F-D, S-U
<u>Arrimage et manutention</u>	:	Catégorie None SW1 SW22
<u>Séparation</u>	:	SG69
<u>Propriétés et observations</u>	:	

Label Remover

IATA

<u>PCA - Quantités exceptées</u>	:	E0
<u>PCA - Quantités limitées - Instructions d'emballage</u>	:	Y203
<u>PCA - Quantités limitées - Quantité nette maximale par emballage</u>	:	30kg
<u>PCA - Packing Instructions</u>	:	203
<u>PCA - Quantité nette maximale par emballage</u>	:	75kg
<u>CAO - Instructions d'emballage</u>	:	203
<u>CAO - Quantité nette maximale par emballage</u>	:	150kg
<u>Dispositions particulières</u>	:	A145 A167 A802
<u>Code ERG</u>	:	10L

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH candidates Aucun

Substances Annex XIV Aucun

Substances Annex XVII Aucun

Teneur en COV 97.86 %

- P3b Aérosols inflammables
- Présente un danger pour l'eau. (WGK 2)

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit - Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
1	8/11/2022		

Textes des phrases réglementaires

Aerosol 1	Aérosol - Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Eye Irrit. 2A	Irritation oculaire - Catégorie 2A
Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 2
H222	Aérosol extrêmement inflammable
H225	Liquide et vapeurs très inflammables

Label Remover

H229	Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Press. Gas (Comp.)	Gaz comprimé
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
STOT SE 3 (H336)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H336)

*** **